

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2078 22 août 2012

## **SOMMAIRE**

Biginvest S.A99742	Milliux S.a r.l	121
CLdN Cobelfret S.A99738	Millipart S.à r.l	<b>7</b> 37
Decopress SA SPF99738	Oddo Services Luxembourg S.A99	<b>70</b> 1
DMF Partners Holding S.A99726	ParLyo Property Holdings S.à r.l 99	<b>72</b> 3
Duse II S. à r.l99739	ParLyo Property Investments S.à r.l 99	<b>73</b> 1
Eclipp L 99741	Proteger Holding S.à r.l99	<b>74</b> 3
EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Achte S.e.c.s.	Proteger Luxembourg S.à r.l99	744
99717	Proteus Shipping S.A99	
EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Elfte S.e.c.s.	Rickes & Petrich S.à.r.l 99	<b>73</b> 4
99739	Shai Holding S.A	
EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Neunte	Simon Ivanhoe II S.à r.l99	719
S.e.c.s99739	SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A 99	<b>72</b> 7
EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Siebte S.e.c.s.	Stanwahr S.à r.l99	
	Thomson Reuters Holdings S.A 99	
EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Zehnte S.e.c.s	Tolomeo S.A	
EKIAM S. à r. l. & Cie. W.R. Erste S.e.c.s.	T.P.S. Lux Trade S.A	740
99741	Transports 3A Holding S.à.r.l 99	708
EKIAM S. à r. l. & Cie. W.R. Zweite S.e.c.s.	TR International Finance S.à r.l 99	
99741	TR International Holdings S.à r.l 99	712
Elemonta S.A99742	Uluru99	702
Entente des gestionnaires des structures	Universal Automation Systems S.A 99	715
complémentaires et extra-hospitalières	Valbonne Rail S.A	714
en psychiatrie A.s.b.l 99711	VFS Europe S.à r.l99	<b>72</b> 1
Euroassociates S.A	Video Concepts Holdings99	
Georadar International S.A 99743	Vincotech Holdings S. à r.l 99	719
Hanter S.A 99719	Westbrook Hospitality S.à r.l 99	726
Harlequino S.A99744	WIHSA Holdings S.A	726
H.R. Investment S.A99744	Winvest International S.A. SICAR 99	
Immoffice S.A 99708	Woodlander Project S.A99	717
Infinity Investments S.A 99698	WP Roaming II S.A 99	
Jecano Immobilière S.A99736	WP Roaming S.à r.l 99	
Maydream S.A99707	Xelex99	
Millicom International Operations S.A 99715	7etag S Δ 00	735



# Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

In the year two thousand and twelve on the sixteenth day of July,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general shareholders' meeting of Infinity Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 139.024, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 30 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 149 of 9 February 2007 (the "Company").

The meeting was declared open at 3.30 p.m. with Ms. Sabina Craciunescu, economist, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as Secretary Mr. Brendon Barnes, qualified accountant, with professional address in Abu Dhabi.

The meeting elected as scrutineer Mr. François-Xavier Lanes, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

#### Agenda

- 1. To increase the Share Capital of the Company by an amount of Two Hundred Seventeen Millions One Hundred Forty Two Thousand One Hundred and Ninety One Great Britain Pounds (GBP 217,142,191), so as to raise it from its present amount of Three Hundred Sixty Nine Million Seven Hundred and Seventy Five Thousand Five Hundred and Thirty Nine Great Britain Pounds (GBP 369,775,539.-) to Five Hundred Eighty Six Million Nine Hundred Seventeen Thousand Seven Hundred and Thirty Great Britain Pounds (GBP 586,917,730.-).
- 2. To issue Two Hundred Seventeen Millions One Hundred Forty Two Thousand One Hundred and Ninety One (217,142,191) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3. To accept subscription of these new shares and to accept payment in full for such new shares by contribution in cash.
- 4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase.

# 5. Miscellaneous

- (ii) That the shareholder represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxy of the represented shareholders, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that it had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.
  - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
  - (vi) That the general meeting of the sole shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Two Hundred Seventeen Million One Hundred Forty Two Thousand One Hundred and Ninety One Great Britain Pounds (GBP 217,142,191.-), so as to raise it from its present amount of Three Hundred Sixty Nine Millions Seven Hundred and Seventy Five Thousand Five Hundred and Thirty Nine Great Britain Pounds (GBP 369,775,539.-) to Five Hundred Eighty Six Million Nine Hundred Seventeen Thousand Seven Hundred and Thirty Great Britain Pounds (GBP 586,917,730.-).

# Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue Two Hundred Seventeen Million One Hundred Forty Two Thousand One Hundred and Ninety One (217,142,191) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.



# Third resolution Subscription - Payment

Thereupon appeared the Abu Dhabi Investment Authority, a public institution governed by the laws of the Emirate of Abu Dhabi, United Arab Emirates having its registered office at 211, Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Ms. Sabina Craciunescu, by virtue of a proxy given on 12 July 2012, which proxy, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe Two Hundred Seventeen Million One Hundred Forty Two Thousand One Hundred and Ninety One (217,142,191.-) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of Two Hundred Seventy Five Million Sixty Seven Thousand Nine Hundred Fifty-One Euros (EUR 275,067,951.-), equivalent of Two Hundred Seventeen Million One Hundred Forty Two Thousand One Hundred and Ninety One Great Britain Pounds (GBP 217,142,191.-), was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot Two Hundred Seventeen Million One Hundred Forty Two Thousand One Hundred and Ninety One (217,142,191.-) new shares to the above mentioned Subscriber.

## Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

# " Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at Five Hundred Eighty Six Million Nine Hundred Seventeen Thousand Seven Hundred and Thirty Great Britain Pounds (GBP 586,917,730.-), divided into Five Hundred Eighty Six Million Nine Hundred Seventeen Thousand Seven Hundred and Thirty (586,917,730) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at Six Thousand Seven Hundred Euros (EUR 6,700-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing members of the board, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same members of the board and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize juillet,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Infinity Investments S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B Sous le numéro 139.024, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 149 du 9 février 2007 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Sabina Craciunescu, économiste, domiciliée professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Monsieur Brendon Barnes, expert-comptable, domicilié professionnellement à Abu Dhabi.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur François-Xavier Lanes, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

## Ordre du jour

1 Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux cent dix-sept millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze livres sterling (GBP 217.142.191,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-neuf



millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 369.775.539,-) à cinq cent quatre-vingt-six millions neuf cent dix-sept mille sept cent trente livres sterling (GBP 586.917.730,-).

- 2 Emission de deux cent dix-sept millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze (217.142.191) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.
  - 4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5 Divers
- (ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - (vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux cent dix-sept millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze livres sterling (GBP 217.142.191,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-neuf millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 369.775.539,-) à cinq cent quatre-vingt-six millions neuf cent dix-sept mille sept cent trente livres sterling (586.917.730,-).

#### Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'émettre deux cent dix-sept millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze (217.142.191) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

# Troisième résolution Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis (le «Souscripteur»), représentée par Madame Sabina Craciunescu en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2012, laquelle, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent dix-sept millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze (217.142.191) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux cent soixante-quinze millions soixante-sept mille neuf cent cinquante et un euro (EUR 275.067.951,-), équivalent à deux cent dix-sept millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze livres sterling (GBP 217.142.191,-), a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent dix-sept millions cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-onze (217.142.191), actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

# Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article (5.1) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt six millions neuf cent dix sept mille sept cent trente livres sterling (GBP 586.917.730,-) divisé en cinq cent quatre-vingt six millions neuf cent dix sept mille sept cent trente actions (586.917.730) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des membres de bureau prénommés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres de bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Craciunescu, B. Barnes, F.-X. Lanes, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8574. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090824/179.

(120127699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

#### Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 158.637.

L'an deux mille douze, le six juillet.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

ODDO ET CIE, une société en commandite par actions de droit français, ayant son siège social au 12, Boulevard de la Madeleine 75009 Paris, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 652 027 348 Actionnaire Unique»),

ici représentée par Me Benoît CAILLAUD, Avocat à la cour, résidant professionnellement à L-2673 Luxembourg, 8, rue Sainte-Zithe, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 5 juillet 2012.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois Oddo Services Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social au 4 A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.637, constituée suivant acte reçu par Me Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°897 le 4 mai 2011 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte de Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2900 le 28 novembre 2011.

La comparante, ainsi représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Agenda

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 770.000,-) à UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 1.270.000,-) par l'émission de CINQ CENT MILLE (500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
- 2) Souscription par le Mandant de l'intégralité des actions nouvelles pour un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) libérées par un apport en numéraire de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-);
- 3) Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1 <sup>er</sup> , des Statuts relatif au capital social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 1.270.000,-) divisé en UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE (1.270.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.»;



4) Divers.

#### Résolutions

Après examen et délibération sur chacun des points à l'ordre du jour, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 770.000,-) à UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 1.270.000,-) par l'émission de CINQ CENT MILLE (500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Souscription - Libération

Ensuite la prémentionnée ODDO ET CIE, dûment représentée comme précisé précédemment, déclare souscrire à toutes les CINQ CENT MILLE (500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune et déclare libérer lesdites nouvelles actions par un apport en numéraire de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-).

Les preuves de l'existence et de la valeur de cet apport en numéraire ont été fournies au notaire instrumentant.

Le montant total de cet apport en numéraire est entièrement alloué au capital social de la Société, sans prime d'émission.

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1 <sup>er</sup> , des Statuts relatif au capital social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 1.270.000,-) divisé en UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE (1.270.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.»;

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2012. LAC/2012/32644. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090968/75.

(120128464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Uluru, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 26.455.

L'an deux mil douze, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ULURU (la "Société"), ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, constituée suivant acte notarié reçu en date du 6 août 1987, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") C numéro 384 de 1987, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 5 février 2009, publié au Mémorial C numéro 617 du 20 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.



L'assemblée choisit comme scrutateur Laure DELBECQ, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 620 actions en circulation, actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces, comprenant l'ordre du jour, publiées au Mémorial C et au Luxemburger Wort en date du 22 juin 2012 et du 2 juillet 2012.
  - IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Modifications statutaires en vue de la refonte des statuts, y inclus: modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social."

- transfert du siège social au 24, Rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.
- possibilité de la nomination d'un seul administrateur en vertu de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne et la société anonyme unipersonnelle.
- 2. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué et décharge à donner
  - 3. Nomination de trois nouveaux administrateurs et précision des pouvoirs à leur donner.
  - 4. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée décide de procéder à des modifications statutaires en vue de la refonte des statuts, y incluant:

- la modification de l'objet social comme suit:



«La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social."

- le transfert du siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,
- la possibilité de la nomination d'un seul administrateur en vertu de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne et la société anonyme unipersonnelle.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide donc d'accepter la refonte complète des statuts comme suit:

#### «Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ULURU».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.



La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) par action, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

# Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les



administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

## Titre V. Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

# Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

# Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

## Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les membres du conseil d'administration actuels, Jean Langlois, Louis Langlois et Sylvain Langlois, ainsi que de l'administrateur-délégué, Jean Langlois et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

# Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,
- Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,
- Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MONCEAU, S. SALIN, L. DELBECQ et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33157. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091162/238.

(120128026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Maydream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 68.185.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012092748/14.

(120129018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

# Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

# EXTRAIT

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Alain Steichen, administrateur de la Société, est 2, rue Peternelchen, Immeuble C2, L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Thomson Reuters Holdings S.A.

Référence de publication: 2012091143/12.

(120128183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## Tolomeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.344.

# **EXTRAIT**

## I. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU, Madame Cornelia METTLEN et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant professionnellement au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOLOMEO S.A.

Référence de publication: 2012091146/15.

(120128113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



# TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 138.413.

#### **EXTRAIT**

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Alain Steichen, gérant de la Société, est 2, rue de Peternelchen, Immeuble C2, L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TR International Finance S.à r.l. Référence de publication: 2012091149/12.

(120128190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## Transports 3A Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 2.389.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 66.299.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 29 juin 2012 à 11.30 heures à Luxembourg

#### Résolutions:

L'assemblée prend note que Madame Dina BIJAOUI, gérante, est domiciliée 6, rue Godecharle, Boite 22, B-1050 Ixelles.

Pour copie conforme Signature / Signature Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012091152/15.

(120128266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## Immoffice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 156.002.

L'an deux mil douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMOFFICE», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2479 du 16 novembre 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 156002,

L'assemblée est ouverte à 8 heures 45 sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Madame Cristina FLORIOU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

# Ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital à concurrence de six millions trente-deux mille euros (6.032.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à un montant de six millions deux cent trente-deux mille euros (6.232.000,- EUR) avec émission de soixante mille trois cent vingt (60.320) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) par action ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes;
- 2. a) Souscription de trente mille trois cent vingt-cinq (30.325) actions en pleine propriété et de sept mille huit cents (7.800) actions en usufruit par Monsieur Daniel Redon et libération par apport de cinquante-huit mille trois cent dix-sept



(58.317) parts de SIV Sarl en pleine propriété et de quinze mille (15.000) parts de SIV Sarl en usufruit; renon pour le surplus à son droit de souscription préférentiel,

- b) Souscription de vingt-deux mille cent quatre-vingt-quinze (22.195) actions en pleine propriété par Madame Josette Redon et libération par apport de quarante-deux mille six cent quatre-vingt-trois (42.683) parts de SIV Sarl en pleine propriété,
- c) Souscription de trois mille neuf cents (3.900) actions en nue-propriété par Mademoiselle Séverine Redon et libération par apport de sept mille cinq cents (7.500) parts de SIV Sarl en nue-propriété,
- d) Souscription de trois mille neuf cents (3.900) actions en nue-propriété par Monsieur Laurent Redon et libération par apport de sept mille cinq cents (7.500) parts de SIV Sarl en nue-propriété;
  - 3. Rapport du réviseur d'entreprises;
  - 4. Modification correspondante du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à six millions deux cent trente-deux mille euros (6.232.000,- EUR) représenté par soixante-deux mille trois cent vingt actions (62.320) d'une valeur nominale de cents euros (100,-EUR) chacune.";

- 5. Suppression du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts;
- 6. Définition des droits attachés à la qualité d'usufruitier et de ceux attachés à la qualité de nu-propriétaire et insertion d'un paragraphe 4 à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

"En cas de démembrement de la propriété, toutes les décisions liées à l'affectation des bénéfices, à la nomination et à la révocation des organes statutaires et à la décharge relèveront de la compétence du seul usufruitier. Toutes les autres décisions nécessiteront l'accord du nu-propriétaire.";

7. Nomination de deux administrateurs supplémentaires.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions trente-deux mille euros (6.032.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à un montant de six millions deux cent trente-deux mille euros (6.232.000,- EUR) avec émission de soixante mille trois cent vingt (60.320,-) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Deuxième résolution

L'actionnaire unique, Monsieur Daniel Redon, demeurant 8 Chemin Brot à CH-1223 Cologny, Suisse, ici représenté par Maître Véronique Wauthier, préqualifiée, en vertu d'une procuration signée en date du 24 mai 2012, décide de souscrire trente mille trois cent vingt-cinq (30.325) actions nouvellement émises en pleine propriété et sept mille huit cents (7.800) actions nouvellement émises en usufruit et de les libérer intégralement par apport de cinquante-huit mille trois cent dix-sept (58.317) parts de «Société Immobilière de la Vallée, S.I.V. S.à .r.l.» ayant son siège social 52 rue du Dauphiné, F-69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 398 032 870 ("SIV Sarl") en pleine propriété et de quinze mille (15.000) parts de «SIV S.à r.l.» en usufruit; de renoncer pour le surplus à son droit de souscription préférentiel.

Se sont présentés:

- 1. Madame Josette Redon, demeurant 8 Chemin Brot à CH-1223 Cologny, Suisse, ici représentée par Maître Véronique Wauthier, préqualifiée, en vertu d'une procuration signée en date du 24 mai 2012, qui a déclaré souscrire vingt-deux mille cent quatre-vingt-quinze (22.195) actions nouvellement émises en pleine propriété et les libérer intégralement par apport de quarante-deux mille six cent quatre-vingt-trois (42.683) parts de «SIV S.à r.l.» en pleine propriété;
- 2. Mademoiselle Séverine Redon, demeurant 8 Chemin Brot à CH-1223 Cologny, Suisse, ici représentée par Maître Véronique Wauthier, préqualifiée, en vertu d'une procuration signée en date du 24 mai 2012, qui a déclaré souscrire trois mille neuf cents (3.900) actions nouvellement émises en nue-propriété et les libérer intégralement par apport de sept mille cinq cents (7.500) parts de «SIV S.à r.l.» en nue-propriété;
- 3. Monsieur Laurent Redon, demeurant 6 rue de la Pie à CH-1292 Chambésy, Suisse, ici représenté par Maître Véronique Wauthier, préqualifiée, en vertu d'une procuration signée en date du 24 mai 2012, qui a déclaré souscrire trois mille neuf cents (3.900) actions nouvellement émises en nue-propriété et les libérer intégralement par apport de sept mille cinq cents (7.500) parts de «SIV S.à r.l.» en nue-propriété.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises tel que prévu par les articles 26-1 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.



Ce rapport rédigé par «Grant Thornton Lux Audit S.A.», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'activités Capellen, sous la signature de Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises en date du 27 juin 2012, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Copie du prédit rapport restera annexée aux présentes après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

#### Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le libellé du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions deux cent trente-deux mille euros (6.232.000,- EUR) représenté par soixante-deux mille trois cent vingt actions (62.320) d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.».

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le paragraphe 5 de l'article 5 des statuts, lequel n'est qu'une répétition du paragraphe 4 de l'article 5 des statuts.

## Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de définir les droits attachés à la qualité d'usufruitier et ceux attachés à la qualité de nupropriétaire et décide d'insérer un paragraphe 4 à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

"En cas de démembrement de la propriété, toutes les décisions liées à l'affectation des bénéfices, à la nomination et à la révocation des organes statutaires et à la décharge relèveront de la compétence du seul usufruitier.

Toutes les autres décisions nécessiteront l'accord du nu-propriétaire."

#### Sixième résolution

Sont appelées à la fonction d'administrateurs supplémentaires, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015:

- Madame Véronique Wauthier, prénommée.
- Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avocat, professionnellement domiciliée au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration étant composé comme suit:

- Madame Véronique Wauthier, prénommée.
- Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, prénommée.
- Monsieur Daniel Redon, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.00 heures.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à trois mille huit cent soixante-dix euros (3.870,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER C. FLORIOU, D. GOERGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31205. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090829/128.

(120128032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



# Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extra-hospitalières en psychiatrie A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg F 2.912.

## Art. 4. L'entente a pour objet:

- d'établir un contact étroit entre les membres associés, de les soutenir dans leurs rapports avec les autorités et les tiers et de faciliter l'arrangement à l'amiable de tous les différends qui pourraient surgir soit entre les membres associés eux-mêmes, soit entre ceux-ci et des tiers;
- de mener, pour le compte de ses membres associés les négociations en vue de la conclusion de conventions et de contrats collectifs;
  - de représenter ses membres dans les organes respectifs au niveau national;
  - de se concerter, de prendre position et d'émettre des avis coordonnés sur toutes les questions relatives;
- a) aux formes et actions d'aide médico-socio-thérapeutique, préventive et curative prises dans l'intérêt des personnes malades mentales ou souffrant de troubles psychiques;
  - b) à la formation du personnel; de favoriser de nouvelles formes ou méthodes d'action socio-thérapeutique;
  - c) de participer au travail de commissions et de groupes d'experts institués par les autorités publiques;
- d) d'organiser et de développer les rapports avec les associations ou organismes luxembourgeois ou étrangers qui représentent des personnes malades mentales ou souffrant de troubles psychiques et ceux qui travaillent dans l'intérêt de ces personnes;
- de gérer des services qui aident les associations-membres qui en font la demande, dans la réalisation de leurs objectifs communs;
  - de veiller aux intérêts communs et aux besoins particuliers de tous les associés;
  - de défendre les intérêts de ses membres.

## Art. 5. L'entente comprend uniquement des membres associés.

Peut devenir membre associé toute association/établissement dotée d'une personnalité juridique et étant gestionnaire d'une ou de plusieurs structures complémentaires et extra-hospitalières en psychiatrie qui offrent un encadrement et accompagnement professionnel et multidisciplinaire aux personnes malades mentales. L'entente se compose au minimum de trois membres associés.

Chaque membre associé est représenté par deux représentants mandatés.

**Art. 6.** Les membres associés paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale qui ne peut pas dépasser la somme de sept cents cinquante Euro.

Les cotisations sont dues pour l'année entière, quelle que soit la date de l'admission.

- Art. 7. La qualité de membre associé se perd:
- 1) par démission,
- 2) par refus ou défaut de paiement de la cotisation annuelle, conformément à la loi modifiée du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit,
  - 3) par exclusion pour motif grave,
  - 4) par cessation des activités, stipulées dans l'article 5, d'un membre associé.
- Art. 12. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année et au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Elle est convoquée par le conseil d'administration avec communication de l'ordre du jour au moins quinze jours avant la date de la réunion.

- **Art. 16.** Chaque représentant peut donner procuration à un autre représentant, mandaté par un membre associé, pour voter en son nom. La procuration doit spécifier pour quelle séance de l'assemblée générale elle vaut. Aucun représentant ne peut représenter plus d'un autre membre.
- Art. 17. L'assemblée générale ne délibère et décide valablement que si la majorité des membres représentants mandatés sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, il sera convoqué, dans les délais prévus par l'article 12 des présents statuts, une seconde assemblée générale qui décide valablement quel que soit le nombre des membres représentants présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi.

Art. 22. Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 10 et 11 de la loi précitée.

Les pouvoirs non réservés à l'assemblée générale appartiennent au conseil d'administration et notamment:

- il clôture les écritures de l'exercice révolu et dresse le bilan;



- il établit le budget des recettes et des dépenses de l'exercice à venir;
- il peut traiter, transiger et compromettre sur les intérêts de l'entente;
- passer tous les contrats;
- administrer, acquérir, prendre ou donner à bail, échanger, aliéner tout bien meuble ou immeuble;
- emprunter, constituer et lever toutes hypothèques, nantissements et autres garanties;
- décider sur l'acceptation de tous dons, legs ou subsides;
- il a le droit d'intenter ou de soutenir, au nom de l'entente, toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant;
- il statue sur les nominations d'employés et fixe leurs émoluments et attributions;
- il fait et reçoit tous paiements;
- il peut signer des conventions et des contrats collectifs avec les autorités compétentes et le personnel des membres associés.

L'entente n'est valablement engagée vis-à-vis de tiers que par la signature conjointe de deux représentants à savoir le président ou son délégué et un des membres du conseil d'administration.

Art. 26. Le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice à venir est dressé au mois de décembre de chaque année.

Signature.

Référence de publication: 2012092087/73.

(120128603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.651.

## **EXTRAIT**

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Alain Steichen, gérant de la Société, est 2, rue de Peternelchen, Immeuble C2, L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TR International Holdings S.à r.l. Référence de publication: 2012091150/12.

(120128189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

### Proteus Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 48.602.

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Proteus Shipping S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.602, constituée suivant acte reçu le 2 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 511 de 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que toutes les trois mille neuf cent quatre-vingt (3.980) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 529,71 (cinq cent vingt-neuf euros et soixante et onze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.233.270,29 (un million deux cent trente-trois mille deux cent soixante-dix euros et vingt-neuf cents) à EUR 1.233.800.- (un million deux cent trente-trois mille huit cents euros),



sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable de chaque action, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

- 2.- Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 310.- (trois cent dix euros).
- 3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 4.- Transfert du siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri à L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.
  - 5.- Modification afférente des statuts.
  - 6.- Modification de l'article 7 des statuts.
  - 7.- Modification de l'article 17 des statuts.
  - 8.- Modification de l'article 20 des statuts.
  - 9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 529,71.- (cinq cent vingt-neuf euros et soixante et onze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.233.270,29.- (un million deux cent trente-trois mille deux cent soixante-dix euros et vingt-neuf cents) à EUR 1.233.800.- (un million deux cent trente-trois mille huit cents euros), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable de chaque action, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide que l'augmentation de capital sera souscrite par les actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale à EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- « **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at one million two hundred thirty-three thousand eight hundred euros (EUR 1.233.800.-), divided into three thousand nine hundred and eighty (3,980) shares, with a nominal value of EUR 310.- (three hundred and ten euros) each."
- « **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent trente-trois mille huit cents euros (EUR 1.233.800.-), représenté par trois mille neuf cent quatre-vingt (3.980) actions d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune.

# Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri à L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2, alinéa 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

- « Art. 2. First paragraph. The Company will have its registered office in Grevenmacher.
- « Art. 2. Premier paragraphe. Le siège social est établi à Grevenmacher.»

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 7, pour lui donner la teneur suivante:

- « **Art. 7. Last paragraph.** If a shareholder transfers his shares in violation of the provisions of this article, he shall, without prejudice to any other remedy, pay a lump sum indemnity of EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euros) per share which has been transferred in violation with this article. The indemnity will be distributed among the other shareholders in proportion to their shareholding at the moment of the irregular transfer without prejudice to other remedies, including the right of to the other shareholders to claim an additional indemnity, in case additional damages can be proven.
- « **Art. 7. Dernier paragraphe.** Si un actionnaire cède ses actions en violation des stipulations du présent article, il paiera, sans préjudice de toute autre sanction, une indemnité forfaitaire de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) par action



qui a été cédée en violation du présent article. Cette indemnité sera distribuée parmi les autres actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils possèdent au moment de la cession irrégulière, sans préjudice d'autres sanctions, y compris le droit des autres actionnaires de réclamer une indemnité additionnelle, au cas où un préjudice additionnel peut être prouvé.»

#### Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 17. Annual General meeting.** The annual general meeting will be held in the Commune of Grevenmacher, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Thursday of the month of May of each year, at 3.00 p.m.

If such day as public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Commune de Grevenmacher, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à quinze (15.00) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 20. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31824. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012091024/107.

(120128383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

#### Valbonne Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 153.378.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 avril 2012

# Résolutions adoptées;

- transfert du siège sociale au 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg
- nomme en qualité de commissaire aux comptes, à dater du 10 juin 2010 (suite à la fin de mandat de Mr Devillers Louis), Mr Peter Rymenants, Expert-comptable (né le 23 octobre 1972 à Lier) domicilié professionnellement à Aarschotsesteenweg 220 à B-3130 Betekom-Begijnendijk (Belgique) pour un mandat qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

Mr Ronny DILLEN / Mr Peter RYMENANTS

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2012091165/16.

(120128030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



## Universal Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 20.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012091164/12.

(120128490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## Video Concepts Holdings, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.773.

Video Concepts, LLC, l'associé unique de la Société, a transferé toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 15.000 parts sociales à ESA Holdings, LLC, une Delaware limited liability company (LLC), ayant sa principale place d'affaires à Houston, au Texas, et dont le siège social est établi au 1675, South State Street, Dover, Kent County, Delaware 19901, et enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporation, sous le numéro 5180297 avec effet au 6 juillet 2012.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est ESA Holdings, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091168/16.

(120128202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Millicom International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 35.612.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A.", having its registered office in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under Section B and number 35.612, incorporated by deed of Maître Joseph KERSCHEN, then notary public with residence in Luxembourg-Eich on December 14, 1990, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 192 of April 23, 1991,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 35.612.

The meeting was opened at 10.40 a.m. and was presided by Mrs Christina MOURADIAN, Corporate Secretary Administrator, residing professionally in Luxembourg.

 $The \ Chairman \ appointed \ as \ secretary \ Mrs \ G\'eraldine \ NUCERA, clerc \ de \ notaire, \ residing \ professionally \ in \ Luxembourg.$ 

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie PIERRU, clerc de notaire, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

- 1.- Transfer of the registered office of the to 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and subsequently change of the first and second paragraph of article 2 of the Articles.
  - 2.- Miscellaneous
- II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.



The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.
- IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution, which was adopted by unanimous vote.

#### First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange to 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and to amend subsequently the first paragraph of the article 2 of the Articles, which shall read henceforth as follow:

"Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.".

Nothing contained in the agenda, the meeting was closed at 10.45 a.m.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euros (EUR 800.-).

WHEREOF The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A." avec siège social à L-3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 14 décembre 1990, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, Numéro 192 du 23 avril 1991.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 35.612.

L'assemblée est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Christina MOURADIAN, Corporate Secretary Administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente élit Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1. Transfert de l'adresse du siège social de la société vers 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.
  - 2. Divers.
- II. Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle ainsi que les procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Pareillement, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.



IV) La présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

#### Unique résolution

L'assemblée générale transfère le siège social de la société de son adresse actuelle vers 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg et modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes connues du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.MOURADIAN, G.NUCERA, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32530. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090950/104.

(120127785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Achte S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.844.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Achte S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von der alleinigen Kommanditistin beauftragt, die Gesellschaft zum 30.06.2011 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S. á r. l., 16, rue de l'Eglise, 6720 Grevenmacher, zur Verfügung der Finanzverwaltung. Bei einer etwaigen Sitzverlegung wird EKIAM diese und der alleinigen Kommanditistin (bis 30.06.2011) hierüber in Kenntnis setzen.

Die Liquidation wurde zum 30.06.2011 abgeschlossen

Grevenmacher, den 19.03.2012.

EKIAM Management S. á r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Geschäftsführer

Référence de publication: 2012092096/21.

(120128407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## Woodlander Project S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.226.

Le domicile de la société Woodlander Project S.A. établi à L-1413 LUXEMBOURG, 3, Place Dargent, a été dénoncé avec effet au 19 juillet 2012

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Référence de publication: 2012091188/10.

(120128246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



# Shai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue duFort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 47.122.

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Shai Holding S.A." avec siège social à L-3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 28 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°270 du 13 juillet 1994,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.122.

Les statuts de la Société ("les Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, par acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1452 du 12 juin 2008

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Christina MOURADIAN, Corporate Secretary Administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente élit Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1. Transfert de l'adresse du siège social de la société vers 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts de la Société.
  - 2. Divers.
- II) Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence.

Lesquelles liste de présence et procurations, après avoir été paraphées "ne varietur", par la mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) La présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée l'unique résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

#### Unique résolution

L'assemblée générale transfère le siège social de la société vers 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg et modifie le troisième alinéa de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts comme suit:

" Art. 1 er . (Troisième alinéa). Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 11 heures.

**Frais** 

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes connues du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.MOURADIAN, G.NUCERA, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32532. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.



Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091093/56.

(120127992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012091169/12.

(120128491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Simon Ivanhoe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.823.

Il résulte des résolutions prises par les associés de La Société en date du 23 juillet 2012:

- 1. Prend note de la démission de Monsieur Kuy Ly ANG en tant que Gérant de catégorie A de La Société à compter du 31 mai 2012.
- 2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A de La Société pour une durée indéterminée avec date effective le 1 <sup>er</sup> juin 2012, Monsieur Jorge Pérez Lozano de nationalité Espagnole, né le 17 aout 1973 à Mannheim en Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Composition du conseil de gérance à partir du 1 er Juin 2012:

Gérants de catégorie A:

- Jacqueline Kost
- Jorge Pérez Lozano

Gérants de catégorie B:

- Stephen Russel Stouffer
- Stephen Ellsworth Sterrett

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012093726/25.

(120129758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

# Hanter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.628.

L'an deux mil douze, le sept juin

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HANTER S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENS-DORFF, alors de résidence à Wiltz, en date du 28 octobre 1996, publié au Mémorial G, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 43 du 31 janvier 1997, statuts non modifiés à ce jour

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 104.628

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et désigne comme président Monsieur Jean-Marie GODEAU, administrateur, demeurant à B-5600 Philippeville, 5, rue du Moulin

Lequel fait également office de scrutateur



qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## Ordre du jour

- 1. Démission du conseil d'administration.
- 2. Dissolution anticipée de la société
- 3. Nomination d'un liquidateur,
- 4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

# Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des liquidateurs à un. Est nommé liquidateur:

Monsieur Jean-Marie GODEAU, administrateur, demeurant à B-5600 Philippeville, 5, rue du Moulin.

# Quatrième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas ou elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

# Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J-M. Godeau, E. Egler, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2012. EAC/2012/7246. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.



Wiltz, le 19 juillet 2012. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012092107/69.

(120127896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.208.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of June,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

#### appeared

Belinda Henig, lawyer, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of VERITAS FINANCIAL SERVICES LIMITED (BVI), a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office address at Akara Building 24, De Castro Street, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 June 2012 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of VFS EUROPE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, route d'Arlon, L-8399 Windhof, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 71.208, incorporated by Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 27 th July 1999, by a deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 817 on 3 rd November 1999 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items below.
  - II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:
  - 1. To put the Company into liquidation with immediate effect.
- 2. To appoint Mr André Le Roux as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to define his powers and remuneration.

Consequently, the following resolutions have been passed:

### First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve and put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed, the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation.

## Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr André Le Roux, residing at 11 <sup>th</sup> Floor, Tower 1, Nexteracom Building, Ebene Cyber city, Mauritius, as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and the following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration as agreed between the Sole Shareholder and the Liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu



Belinda Henig, avocate, résidant à Luxembourg, agissant par procuration de VERITAS FINANCIAL SERVICES LIMITED (BVI), une société constituée sous le droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 juin 2012 qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être inscrite avec celui-ci, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de VFS EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, route d'Arlon, L-8399 Windhof, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 71.208, constituée par Maître Frank Baden, notaire résident à Luxembourg, le 27 juillet 1999, par un acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 817 le 3 novembre 1999 (la "Société").

Le mandataire déclare et pris le notaire d'acter:

- III. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales, de telle manière que les décisions peuvent être valablement prises par lui en ce qui concerne les points ci-dessous.
  - IV. Que les points à propos desquels une décision doit être prise sont les suivants:
  - 3. De mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.
- 4. De nommer M. André Le Roux comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur") et de définir ses pouvoirs et sa rémunération

Les résolutions suivantes ont en conséquence été votées:

#### Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation, avec effet à la date du présent acte notarié, la Société n'existant que pour les seuls besoins de sa liquidation.

#### Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur André Le Roux, demeurant au 11 <sup>th</sup> Floor, Tower 1, Nexteracom Building, Ebene Cyber city, Mauritius, en tant que Liquidateur.

Les pouvoirs les plus étendus et plus spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont conférés par l'Associé Unique au Liquidateur. Le Liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique même dans le cas où celle-ci est normalement requise par la loi.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, déléguer pour certaines opérations déterminées, à un ou plusieurs mandataires, l'ensemble ou une partie de ses pouvoirs.

Le Liquidateur aura droit à rémunération comme décidé entre l'Associé Unique et le Liquidateur.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une traduction française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise prévaudra en cas de divergences entre les textes anglais et français.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. HENIG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32007. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091174/94.

(120128296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.022.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 juillet 2012. Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2012092769/14.

(120128737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

# ParLyo Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 560.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 120.822.

In the year two thousand twelve, on the twelfth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

# THERE APPEARED:

Parlyo Holdings Limited, a limited liability company established in CY-1660 Nicosia, Cyprus, 30 Karpenisiou Street, registered with Trade and Companies Register of Cyprus under number HE 183890, duly represented by one of its directors Mr Andis SCORDIS (the Sole Shareholder), himself here represented by Mr Joseph MAYOR, company director, residing professionally at 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Nicosia (Cyprus) on July 10 th, 2012.

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated "ParLyo Property Holdings S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.822, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated September 27 th , 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2284 of December 7 th , 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 22 nd , 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 1381 of June 25 th , 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 548,000 (five hundred forty-eight thousand euro) to an amount of EUR 560,500 (five hundred sixty thousand five hundred euro) by the issuance of 21,920 (twenty-one thousand nine hundred and twenty) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

# Second resolution

The Sole Shareholder declares that it wishes to subscribe to the increase of the share capital decided under the first resolution, represented by 21,920 (twenty-one thousand nine hundred and twenty) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) and that it fully pays up such shares, by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company, of a value of EUR 548,000 (five hundred forty-eight thousand euro) (the Claim).

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

It results from a valuation report drawn up on July 10 th, 2012 by the Company:

"The value of the Claim to be contributed to the Company has been established according to calculations based on generally accepted financial evaluation and accounting principles. Following these calculations, the Company confirms that the Claim to be contributed is existing as of the day of this valuation report and is worth at least EUR 548,000 (five hundred forty-eight thousand euro) and corresponds to the value of 21.920 (twenty-one thousand nine hundred and twenty) shares to be issued by the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each."

It results likewise from another certificate issued on July 10 <sup>th</sup> , 2012 by the Sole Shareholder:

"The undersigned, ParLyo Holdings Ltd, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 30 Karpenisiou Street, 1660 Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Trade and Companies Register under the number 183890 (the Company), does hereby confirm that:



- 1) The Company is owed a debt by ParLyo Property Holdings S.a r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.822 (ParLyo Property Holdings) amounting to EUR 548,000 (five hundred forty-eight thousand euro) and ParLyo Property Holdings wishes to convert all of this debt amounting to EUR 548,000 (five hundred forty-eight thousand euro) into equity held by the Company in ParLyo Property Holdings (the Claim);
  - 2) The Claim held by the Company is not encumbered with any pledge or charge;
  - 3) There are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or charge on the Claim;
  - 4) The Claim has not been seized; and
- 5) The Claim is freely transferable in favour of ParLyo Property Holdings, the share capital of which will be increased by way of a contribution in kind of the Claim."

Such certificates, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the increase and subscription of the share capital and grants power and authority to any manager of the Company, with power of substitution, to proceed to the registration of the newly issued share and the holder in the share register of the Company.

#### Fourth resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 560,500 (five hundred sixty thousand five hundred euro) represented by 22,420 (twenty-two thousand four hundred and twenty) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each."

#### Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU

Parlyo Holdings Limited, une société à responsabilité limitée établie à CY-1660 Nicosie, Chypre, 30 Karpenisiou Street, enregistrée sous le numéro HE 183890 du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre, ici dûment représentée par un de ses gérants Monsieur Andis SCORDIS (l'Associé Unique), lui-même ici représenté par Monsieur Joe MAYOR, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Nicosie (Chypre) le 10 juillet 2012.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentais, demeura annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "ParLyo Property Holdings S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.822, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph EL-VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2284 du 7 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1381 du 25 juin 2011.



L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 548.000 (cinq cent quarante-huit mille euros) à un montant de EUR 560.000 (cinq cent soixante mille euros) par l'émission de 21.920 (vingt et un mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### Seconde résolution

L'Associé Unique déclare vouloir souscrire à l'augmentation de capital décidée à la première résolution, représentée par 21.920 (vingt et un mille neuf cent vingt) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) et entièrement libérées par un apport en nature consistant en créance contre la Société, d'une valeur de EUR 548.000 (cinq cent quarante-huit mille euros) (la Créance).

La valeur de l'apport précitée a été certifiée par le notaire soussigné comme suit:

Il résulte d'un rapport d'évaluation rédigé le 10 juillet 2012 par la Société:

«La valeur de la Créance à apporter à la Société a été établie selon des calculs basés sur les principes financiers et comptables d'évaluation généralement acceptés. Suivant ces calculs, la Société confirme que la Créance à apporter équivaut au moins à EUR 548.000 (cinq cent quarante-huit mille euros) et correspond à la valeur de 21.920 (vingt et un mille neuf cent vingt) parts sociales à émettre par la Société, ayant une valeur de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Il résulte d'un autre certificat émis le 10 juillet 2012 par l'Associé Unique:

«La soussignée, ParLyo Holdings Ltd, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 30 Karpenisiou Street, 1660 Nicosie, Chypre, enregistrée sous le numéro 183890 du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre (la Société) confirme ce qui suit:

- 1. La Société a une dette contre ParLyo Property Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 120.822 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ParLyo Property Holdings) d'un montant de EUR 548.000 (cinq cent quarante-huit mille euros) et ParLyo Property Holdings veut convertir la totalité de cette dette d'un montant de EUR 548.000 (cinq cent quarante-huit mille euros) en capital détenu par la Société dans ParLyo Property Holdings (la Créance).
  - 2. La Créance détenue par la Société n'est pas grevée de nantissement ou de dette.
- 3. Il n'y a pas de droit actuellement existant permettant à une personne de demander et/ou d'obtenir un nantissement ou une dette sur la Créance.
  - 4. La Créance n'a pas été saisie.
- 5. La Créance est librement transférable en faveur de Parlyo Property Holdings, le capital social de cette société sera augmenté par voie d'apport en nature de la Créance.»

Lesquels certificats, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

# Troisième résolution

L'associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société pour refléter l'augmentation de capital et la souscription au capital social et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, avec pouvoir de substitution, pour procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et du détenteur dans le registre des associés de la Société.

# Quatrième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 560.500 (cinq cent soixante mille cinq cents euros) représenté par 22.420 (vingt-deux mille quatre cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

# Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux mille trois cents euros (2.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Mayor et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2012. LAC/2012/33466. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090986/164.

(120128254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012091184/12.

(120128439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Westbrook Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.413.

Bezugnehmend auf die Fusionsurkunde vom 22. März 2012 der Cherson Investments B.V., mit Sitz in 201, Barbara Strozzilaan, NL-10832HN Amsterdam und Oceanfront Hospitality S.à r.l., mit Sitz in 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, möchte ich Sie darüber in Kenntnis setzen, dass 4,700 Anteile der Westbrook Hospitality S.à r.l. von der Cherson Investments B.V. an die Oceanfront Hospitality S.à r.l. überschrieben wurden.

Luxembourg, le 24.07.2012.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012091190/12.

(120128067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

#### **EXTRAIT**

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Alain Steichen, administrateur de la Société, est 2, rue Peternelchen, Immeuble C, L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIHSA Holdings S.A.

Référence de publication: 2012091192/12.

(120128198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# DMF Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.994.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012092435/11.

(120128904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.



## SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 11.809.

In the year two thousand and twelve, on the ninth of July.

before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SMBC NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 11.809, incorporated pursuant to a notarial deed dated 14 February 1974, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 56 of the 18 th of March 1974.

The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN dated 27 th of April 2011, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1060 of May 20, 2011.

The meeting is opened with Mr. Masashi Kamo, Deputy Managing Director at SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs. Cécile Schneider, Senior General Manager at SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Jérôme Goepfert, Legal Advisor at SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1) Addition of an indemnification clause to the Company's Articles of Association.
- 2) Miscellaneous.
- II.- That the represented sole shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the represented shareholder declaring that it had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.
- IV.- That the present meeting representing the whole share capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. Then the general meeting takes the following resolution:

#### First resolution

The general meeting resolves to add an indemnification clause to the Company's Articles of Association.

A new article is inserted between the existing Articles 23 and 24 of the Articles of Association reading as follows:

" Art. 24. Indemnification. Subject to the exceptions and limitations listed below, the Company will indemnify to the fullest extent permitted by Luxembourg law every person who is, or was, a Director, officer, agent or employee of the Company against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he or she becomes involved as a party or otherwise by virtue of him/her being or having been such Director, officer, agent or employee of the Company and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof. To that end, the Company may purchase and maintain an insurance against any such liability.

No indemnification shall be provided to any one Director, officer, agent or employee of the Company if he or she is found guilty of fraud, fraudulent inducement, gross negligence, reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office or of the commission of a criminal offence or if it is ultimately determined that he or she has not acted honestly and in good faith and with the reasonable belief that his or her actions were in the Company's interests.

The aforementioned indemnification right shall not be forfeited in the case of a settlement of any legal actions or proceedings, whether they be civil, criminal or administrative. In the event of a settlement, indemnification will be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of fraud, fraudulent inducement, gross negligence, reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office or of the commission of a criminal offence or that he or she has acted honestly and in good faith and with the reasonable belief that his or her actions were in the Company's interests.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director, officer, agent or employee of the Company may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director, officer, agent or employee of the Company and shall inure to the benefit of the heirs,



successors, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which a Director, officer, agent or employee of the Company may be entitled by contract or otherwise under applicable law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article may be advanced by the Company prior to the final disposition thereof, provided that the concerned Director, officer, agent or employee of the Company delivers a written commitment to repay such amount if it is ultimately determined that he or she is not entitled to indemnification under this Article."

As a consequence, the existing Articles 24 to 39 are renumerated in Articles 25 to 40.

# Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SMBC NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A." (la «Société»), ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stùmper, R.C.S. Luxembourg section B numéro 11.809, constituée suivant acte notarié en date du 14 février 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 56 du 18 mars 1974.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN en date du 27 avril 2011, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1060 du 20 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Masashi Kamo, Deputy Managing Director de SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stùmper à L-2557 Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Cécile Schneider, Senior General Manager à SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stùmper à L-2557 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Goepfert, juriste de SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stùmper à L-2557 Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1) Ajout dans les statuts de la Société d'une clause d'indemnisation.
- 2) Divers.
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite la résolution suivante:

#### Résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter une clause d'indemnisation dans les statuts de la Société.

Un nouvel article est inséré entre les actuels Articles 23 et 24 des statuts ayant la teneur suivante:

« Art. 24. Indemnisation. Sous réserve des exceptions et limitations ci-après, la Société indemnisera, dans la mesure la plus large permise par le droit luxembourgeois, toute personne qui est, ou a été, administrateur, directeur, agent ou employé de la Société pour toutes les dettes et dépenses raisonnablement supportées ou payées par lui ou elle en liaison



avec toutes demandes, actions en justice, poursuites ou procédures dans lesquelles il ou elle serait impliquée, en qualité de partie ou autrement, du fait de sa qualité, actuelle ou passée, d'administrateur, directeur, agent ou employé de la Société, ainsi que pour tous montants payés ou supportés par lui ou elle au titre du règlement desdites demandes, actions en justice, poursuites ou procédures. A cette fin, la Société pourra souscrire et maintenir une assurance pour pareille responsabilité.

Aucune indemnisation ne sera versée à un quelconque administrateur, directeur, agent ou employé de la Société si il ou elle est finalement condamné(e) pour fraude, dol, négligence grave, insouciance téméraire à l'égard des obligations liées à ses fonctions ou pour une infraction pénale ou s'il apparaît qu'il ou elle n'a pas agi honnêtement et de bonne foi et avec la conviction raisonnable qu'il ou elle agissait dans les intérêts de la Société.

Le droit à indemnisation dont s'agit sera maintenu en cas de transaction au titre de toutes actions ou procédures, qu'elles soient civiles, pénales ou administratives. En cas de transaction, ce droit à indemnisation ne sera fourni que dans le cadre des matières couvertes par ladite transaction au sujet desquelles la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de fraude, dol, négligence grave, insouciance téméraire à l'égard des obligations liées à ses fonctions ou d'une infraction pénale ou qu'il ou elle a agi honnêtement et de bonne foi et avec la conviction raisonnable qu'il ou elle agissait dans les intérêts de la Société.

Le droit à indemnisation prévu par les présents statuts sera dissociable; il n'affectera en rien les autres droits dont un administrateur, directeur, agent ou employé de la Société pourra disposer, à ce jour ou par la suite; il perdurera en relation avec toute personne ayant cessé d'être administrateur, directeur, agent ou employé de la Société, et jouera au bénéfice de ses héritiers, successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession. Aucune disposition des présents statuts n'affectera les droits à indemnisation dont les administrateurs, directeurs, agents ou employés de la Société auraient disposé par contrat, ou autrement, en vertu du droit en vigueur.

Toutes dépenses relatives à la préparation et à la présentation d'une défense en liaison avec une demande, une action en justice, des poursuites ou une procédure, telles que décrites dans le présent article, pourront être avancées par la Société avant toute décision définitive en l'instance, à condition que l'administrateur, directeur, agent ou employé concerné de la Société s'engage par avance et par écrit à l'égard de la Société à rembourser le montant ainsi avancé s'il apparaît finalement qu'il ou elle n'avait droit à aucune indemnisation au titre dudit article.»

En conséquence, les articles 24 à 39 sont renumérotés en articles 25 à 40.

#### Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAMO, C. SCHNEIDER, J. GOEPFERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33146. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091102/155.

(120128284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091197/10.

(120128419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



## Xelex, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 106.916.

# DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A comparu:

La société LINKWOOD INVESTMENTS LTD., ayant son siège social à Sterling House, 16, Wesley Street, HAMILTON HM 11, Bermuda, inscrite auprès du "Registrar of Companies of Bermuda" sous le numéro 33256, représentée par Monsieur Eric KANOUI en vertu d'une procuration signée le 11 juin 2012;

ici représentée par Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera ciannexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I. Qu'elle est le seul actionnaire de la société anonyme XELEX, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106916, constituée suivant acte reçu par Maitre Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, le 4 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 763 du 30 juillet 2005; modifiée suivant acte du même notaire le 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1078 du 27 avril 2012.
- II. Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) divisé en cent (100) actions sans désignation de la valeur nominale.
  - III. Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme XELEX.
- IV. Que l'activité de la société anonyme XELEX ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
  - V. Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI. Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir transféré tous les passifs et les actifs de la société anonyme XELEX à son profit. De ce fait la comparante est investie de tous les éléments passifs et actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
  - VII. Que partant, la liquidation de la société anonyme XELEX est à considérer comme faite et clôturée.
- VIII. Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
  - IX. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation d'actions.
- X. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

#### Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2012. Relation GRE/2012/2435. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091202/51.

(120128531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



## ParLyo Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 3.654.900,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 118.624.

In the year two thousand twelve, on the twelfth of July.

Before Us MaTtre Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

ParLyo Property Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.822 (the Sole Shareholder), hereby duly represented by one of its managers Mr Joseph MAYOR, resiging professionally at 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated "ParLyo Property Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.624, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated July 4 th , 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1896 of October 9 th , 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 22 nd , 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 1434 of June 30 th , 2011.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 54,498 (fifty-four thousand four hundred and ninety-eight euro) by an amount of EUR 3,600,402 (three million six hundred thousand four hundred and two euro) to an amount of EUR 3,654,900 (three million six hundred fifty-four thousand nine hundred euro) by the issuance of 116,142 (one hundred sixteen thousand one hundred forty-two) new shares with a par value of EUR 31 (thirty-one euro) each.

#### Second resolution

The Sole Shareholder declares that it wishes to subscribe to the increase of the share capital decided under the first resolution, represented by 116,142 (one hundred sixteen thousand one hundred forty-two) shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) and that it fully pays up such shares, by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company, of a value of EUR 3,600,402 (three million six hundred thousand four hundred and two euro) (the Claim).

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

It results from a valuation report drawn up on July 10 th, 2012 by the Company:

"The value of the Claim to be contributed to the Company has been established according to calculations based on generally accepted financial evaluation and accounting principles. Following these calculations, the Company confirms that the Claim to be contributed is existing as of the day of this valuation report and is worth at least EUR 3.600,402 (three million six hundred thousand four hundred and two euro) and corresponds to the value of 116,142 (one hundred sixteen thousand one hundred forty-two) shares to be issued by the Company, having a par value of EUR 31 (thirty-one euro)."

It results likewise from another certificate issued on July 10 <sup>th</sup> , 2012 by the Sole Shareholder:

"The undersigned, ParLyo Property Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120 822 (the Company), does hereby confirm that:

- 1) The Company is owed a debt by ParLyo Property Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118 624 (ParLyo Property Investments) amounting to EUR 3.600.402 (three million six hundred thousand four hundred and two euros) and ParLyo Property Investments wishes to convert all of this debt amounting EUR 3.600.402 (three million six hundred thousand four hundred and two euros) into equity held by the Company in ParLyo Property Investments (the Claim);
  - 2) The Claim held by the Company is not encumbered with any pledge or charge;
  - 3) There are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or charge on the Claim;
  - 4) The Claim has not been seized; and



5) The Claim is freely transferable in favour of ParLyo Property Investments, the share capital of which will be increased by way of a contribution in kind of the Claim."

Such certificates, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the increase and subscription of the share capital and grants power and authority to any manager of the Company, with power of substitution, to proceed to the registration of the newly issued share and the holder in the share register of the Company.

#### Fourth resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

"Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,654,900 (three million six hundred fifty-four thousand nine hundred euro) represented by 117,900 (one hundred seventeen thousand nine hundred) shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each."

#### Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

ParLyo Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.822 (l'Associé Unique), ici dûment représentée par un de ses gérants Monsieur Joseph MAYOR, avec adresse professionnelle au 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "ParLyo Property Investments S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.624, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1896 du 9 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1434 du 30 juin 2011.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 54.498 (cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros) par un montant de EUR 3.600.402 (trois millions six cent mille quatre cent deux euros) à un montant de EUR 3.654.900 (trois millions six cent cinquante-quatre mille neuf cents euros) par l'émission de 116.142 (cent seize mille cent quarante-deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.

#### Seconde résolution

L'Associé Unique déclare vouloir souscrire à l'augmentation de capital décidée à la première résolution, représentée par 116.142 (cent seize mille cent quarante-deux) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros)



et entièrement libérées par un apport en nature consistant en créance contre la Société, d'une valeur de EUR 3.600.402 (trois millions six cent mille quatre cent deux euros) (la Créance).

La valeur de l'apport précitée a été certifiée par le notaire soussigné comme suit:

Il résulte d'un rapport d'évaluation rédigé le 10 juillet 2012 par la Société:

«La valeur de la Créance à apporter à la Société a été établie selon des calculs basés sur les principes financiers et comptables d'évaluation généralement acceptés. Suivant ces calculs, la Société confirme que la Créance à apporter équivaut au moins à EUR 3.600.402 (trois millions six cent mille quatre cent deux euros) et correspond à la valeur de 116.142 (cent seize mille cent quarante-deux) parts sociales à émettre par la Société, ayant une valeur de EUR 31 (trente et un euros) chacune.»

Il résulte d'un autre certificat émis le 10 juillet 2012 par l'Associé Unique:

«La soussignée, ParLyo Property Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 120.822 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société) confirme ce qui suit:

- 1. La Société a une dette contre ParLyo Property Invetments S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 118.624 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ParLyo Property Investments) d'un montant de EUR 3.600.402 (trois millions six cent mille quatre cent deux euros) et ParLyo Property Investments veut convertir la totalité de cette dette d'un montant de EUR 3.600.402 (trois millions six cent mille quatre cent deux euros) en capital détenu par la Société dans ParLyo Property Investments (la Créance).
  - 2. La Créance détenue par la Société n'est pas grevée de nantissement ou de dette.
- 3. Il n'y a pas de droit actuellement existant permettant à une personne de demander et/ou d'obtenir un nantissement ou une dette sur la Créance.
  - 4. La Créance n'a pas été saisie.
- 5. La Créance est librement transférable en faveur de Parlyo Property Investments, le capital social de cette société sera augmenté par voie d'apport en nature de la Créance.»

Lesquels certificats, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

### Troisième résolution

L'associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société pour refléter l'augmentation de capital et la souscription au capital social et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, avec pouvoir de substitution, pour procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et du détenteur dans le registre des associés de la Société.

### Quatrième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 3.654.900 (trois millions six cent cinquante-quatre mille neuf cents euros) représenté par 117.900 (cent dix-sept mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un euros) chacune.»

### Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à trois mille cinq cents euros (3.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Mayor et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2012. LAC/2012/33467. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090988/163.

(120128335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



## Rickes & Petrich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 43, ZAE Triangle Vert. R.C.S. Luxembourg B 65.368.

Im Jahre zweitausendzwölf, den zwanzigsten Juli.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

#### SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr Jörg RICKES, maître mécanicien-ajusteur, wohnhaft in D-54457 Wincheringen, Eiblingring 9.
- 2) Herr Eric PETRICH, maître mécanicien-ajusteur, wohnhaft in D-54441 Wawern, Saarburgstrasse 43.

welche Komparenten erklären dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RICKES & PETRICH S.à r.l., mit Sitz in L-5691 Ellange, Z.A.E. Triangle Vert, 43, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notarin Christine DOERNER, mit Amtssitz in Bettemburg, am 6. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 704 vom 30. September 1998 und eingetragen im Handelregister Luxemburg unter der Nummer B 65368, sind.

Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch die vorbenannte Notarin Christine DOERNER, am 4. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 960 vom 15. Dezember 1999.

Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORFF, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, am 19. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1452 vom 24. Dezember 2005.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch die vorbenannte Notarin Blanche MOU-TRIER, am 17. März 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1128 vom 10. Juni 2006.

Der Gesellschaftskapital beträgt hundertvierzigtausend Euro (EUR 140.000.-) eingeteilt in hundert (100) Anteile ohne Nennwert.

Sodann ersuchten die Komparenten die amtierende Notarin, folgenden Beschluss zu beurkunden:

### Einziger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die gesamtheitliche Umgestaltung der Satzung, ohne jedoch das Kapital oder die Firmierung der alten Satzung abzuändern, wobei die neue Fassung der koordinierten Statuten aussieht wie folgt:

- " **Art. 1.** Die vorgenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung RICKES & PETRICH S.à r.l.
  - Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Ellange (Gemeinde Bad-Mondorf).

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxembourg verlegt werden.

- **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel und die Herstellung von Mobiliargegenständen und Geländerbau, Dekorationsobjekten sowie der Handel mit handwerklichen Kunstgegenständen, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann.
  - Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.
  - Art. 5. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt hundertvierzigtausend Euro (EUR 140.000.-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile ohne Nennwert.
- Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.
- Art. 8. Sämtliche Abtretungen von Anteilen an einen Dritten oder an einen Anteilseigner, ob entgeltlich oder unentgeltlich und mittels Einlage oder auf jedem anderen Weg, einschließlich solcher Anteilen, die ausschließlich ein bloßes Eigentumsrecht oder ein Nießbrauchsrecht verbriefen, unterliegen einem Vorkaufsrecht zu Gunsten der anderen Anteilseigner der Gesellschaft, außer im Falle einer Anteilsübertragung mortis causa.

Der Zedent hat jede beabsichtigte Abtretung der Gesellschaft per Einschreiben mit Empfangsbestätigung mitzuteilen, unter Angabe der Namen, Vornamen, des Berufs und des Wohnsitzes des vorgeschlagenen Zessionars und, sofern es sich bei diesem Zessionar um eine juristische Person handelt, unter Angabe des Firmennamens und Übermittlung der Satzung, des Handelsregisterauszugs, der Anzahl der abzutretenden Anteile, des angebotenen Preises wie nachstehend definiert, sowie sämtlicher sonstiger Abtretungsmodalitäten.

Innerhalb von acht (8) Tagen nach Erhalt des Abtretungsvorschlags muss die Gesellschaft jeden Anteilseigner unter Angabe der vom Zedenten beigebrachten Daten per Einschreiben mit Empfangsbestätigung über das besagte Projekt informieren. Diese Mitteilung gilt als Abtretungsangebot zu den genannten Preisen und Bedingungen zugunsten der anderen Anteilseigner gemäß den nachstehend aufgeführten Modalitäten.



Anteilseigner, die von ihrem Vorkaufsrecht Gebrauch machen wollen, müssen die Gesellschaft innerhalb einer Frist von dreißig (30) Kalendertagen nach Erhalt der Benachrichtigung durch die Gesellschaft, unter Angabe der Zahl der Anteile, für die sie ihr Vorkaufsrecht ausüben möchten, davon in Kenntnis setzen. Teilt der Anteilseigner seine Absicht nicht innerhalb der oben genannten Frist mit, muss davon ausgegangen werden, dass er in bezug auf die betreffende Abtretung endgültig auf sein Recht verzichtet hat, ohne dass dies als Verzicht auf die spätere Ausübung seines Vorkaufsrechts bezüglich jeder nachträglichen Abtretung gilt.

Hat ein Anteilseigner von seinem Vorkaufsrecht zu den vorgegebenen Bedingungen Gebrauch gemacht, wird diese Entscheidung dem Zedenten von der Gesellschaft per Einschreiben mit Empfangsbestätigung angezeigt. Das Mitteilungsschreiben muss die Bezeichnung, die Gesellschaftsform oder den Geschäftssitz des Zessionars/der Zessionare, die an die Stelle des vom Zedenten vorgeschlagenen Zessionars treten, sowie die Zahl der von jedem von ihnen durch Vorkaufsrecht erworbenen Anteilen enthalten.

Nehmen die Anteilseigner ihr Vorkaufsrecht nicht wahr, steht es dem Zedenten frei, an den ursprünglichen Zessionar zu verkaufen und zwar innerhalb von maximal sechs (6) Monaten nach Ablauf der Vorkaufsfrist. Wenn der ursprüngliche Zessionar infolge einer Änderung der Zahl der betroffenen Anteilen nicht mehr bereit ist, die verbleibenden Anteile, für die das Vorkaufsrecht nicht wahrgenommen wurde, zu kaufen, so kann der Zedent sie an die anderen Anteilseigner der Gesellschaft zu den für das Vorkaufsrecht vorgegebenen Bedingungen verkaufen.

Der Preis der zum Verkauf angebotenen Anteile wird festgesetzt auf Grund des Wertes der Anteile, welchen Wert bei der jährlichen Erstellung der Bilanz errechnet und festgelegt wird.

Findet ein Verkauf statt, so hat die Zahlung innerhalb einer Frist von drei (3) Monaten zu erfolgen: Ein Drittel des Preisesist bei der Übertragung zu zahlen, ein weiteres Drittel nach jeweils sechs Wochen, wobei die jeweilige Restschuld bis zum Ablauf dieser Frist unverzinslich ist.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

- Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.
- Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn-und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

- Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:
- Fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
  - Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.
- Art. 13. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen."

### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Rickes, E. Petrich, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9799. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).



Pour expedition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091049/111.

(120127962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## Jecano Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2162 Luxembourg, 8, Am Haff.

R.C.S. Luxembourg B 110.178.

L'an deux mille douze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JECANO IMMOBILIERE S.A." (numéro d'identité 2005 22 18 994), avec siège social à L-4933 Bascharage, 28, rue du Moulin, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.178, constituée sous la forme d'une société civile immobilière et sous la dénomination de «J.M.B. S.C.I.» suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 574 du 26 juillet 2001 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Emile SCHLESSER, en date du 2 août 2005, ledit acte contenant entre autres transformation de la société en société anonyme et changement de la dénomination sociale en «JECANO IMMOBILIERE S.A.».

L'assemblée est présidée par Madame Carine GEHLEN-JOUANT, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Insertion à l'article 4 des statuts d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:
- «Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»
  - 2) Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

- 3) Transfert du siège social.
- 4) Administrateurs commissaire aux comptes.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»



#### Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2162 Luxembourg, 8, Am Haff et en conséquence de modifier le 2 e alinéa de l'article 1 er pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

## Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société «FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S. à r.l.» comme administrateur et Monsieur Jean-Paul GEHLEN comme administrateur, respectivement administrateur-délégué et de leur donner décharge de leurs mandats.

L'assemblée décide en outre d'accepter la démission de Madame Carine GEHLEN-JOUANT comme administrateurdélégué et de lui donner décharge de son mandat.

### Cinquième résolution

L'assemblée constate que l'administrateur unique de la société, avec pouvoir de signature individuelle, est désormais Madame Carine GEHLEN-JOUANT, étant son patronyme actuel, administrateur de société, née à Namur (Belgique) le 26 janvier 1964, demeurant professionnellement à L-2162 Luxembourg, 8, Am Haff.

L'assemblée décide de renouveler son mandat d'administrateur unique jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

### Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia del Col (Italie) le 23 juin 1969, demeurant à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GEHLEN-JOUANT, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2634. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juillet 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012092108/85.

(120127928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

### Millipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 214.347.700,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.435.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012092770/14.

(120128706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.



# WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091199/10.

(120128420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

### CLdN Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2012

Messieurs Freddy Bracke, Michel Jadot, Vivek Pathak, Alexis Vermast, Camille Cigrang, Marc Bruyns, Finn Hansen, Jan Nevejans, Andries Pollie, Paul Traen et Madame Nicole Baeyens sont renommés administrateurs.

La société ODESCO B.V., ayant son siège social Prins Albertlei 22 B-2600 Antwerpen-Berchem, avec comme représentant permanent M. August Verdonck demeurant à la même adresse, est nommée administrateur.

BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, est renommée réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2013.

Certifié conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012093225/17.

(120129797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

## Decopress SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012092086/13.

(120127901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Zetag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.622.

Extrait des Résolutions prises par Voie Circulaire en Date du 19 Juillet 2012

Les administrateurs de la société ont décidés:

- D'accepter la démission de Monsieur Philippe STANKO, Administrateur de la Société avec effet au 13 juillet 2012;
- D'accepter la cooptation de Monsieur Diogo ALVES, né le 14 mars 1983 à Macieira de Cambra / Vale de Cambra, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 13 juillet 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091207/16.

(120128185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



# Duse II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092437/11.

(120128890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

## EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Elfte S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.850.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Elfte S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von der alleinigen Kommanditistin beauftragt, die Gesellschaft zum 30.06.2011 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, 6720 Grevenmacher, zur Verfügung der Finanzverwaltung. Bei einer etwaigen Sitzverlegung wird EKIAM diese und der alleinigen Kommanditistin (bis 30.06.2011) hierüber in Kenntnis setzen

Die Liquidation wurde zum 30.06.2011 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 19.03.2012

EKIAM Management S. à r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Geschäftsführer

Référence de publication: 2012092097/21.

(120128423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Neunte S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.848.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L Neunte S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von der alleinigen Kommanditistin beauftragt, die Gesellschaft zum 30.06.2011 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, 6720 Grevenmacher, zur Verfügung der Finanzverwaltung. Bei einer etwaigen Sitzverlegung wird EKIAM diese und der alleinigen Kommanditistin (bis 30.06.2011) hierüber in Kenntnis setzen.

Die Liquidation wurde zum 30.06.2011 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 19.03.2012.

EKIAM Management S. á r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Geschäftsführer

Référence de publication: 2012092098/21.

(120128412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



# T.P.S. Lux Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, 12, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 74.783.

\_\_\_

Par la présente, je vous informé que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société TPS LUX TRADE S.A, ayant son siège social à L-1337, Dommeldange, 2 rue de la Cimenterie et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 74.783.

La présente prend effet immédiat.

Luxembourg, le 12/07/2012.

Monsieur Silvio GALASSI.

Référence de publication: 2012092120/12.

(120128642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Siebte S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.841.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Siebte S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von der alleinigen Kommanditistin beauftragt, die Gesellschaft zum 3006.2011 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, 6720 Grevenmacher, zur Verfügung der Finanzverwaltung. Bei einer etwaigen Sitzverlegung wird EKIAM diese und der alleinigen Kommanditistin (bis 30.06.2011) hierüber in Kenntnis setzen

Die Liquidation wurde zum 30.06.2011 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 19.03.2012.

EKIAM Management S. á r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Geschäftsführer

Référence de publication: 2012092099/21.

(120128401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

### EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L. Zehnte S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.897.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. M.v.L Zehnte S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 27.06.2011 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von der alleinigen Kommanditistin beauftragt, die Gesellschaft zum 30.06.2011 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, 6720 Grevenmacher, zur Verfügung der Finanzverwaltung. Bei einer etwaigen Sitzverlegung wird EKIAM diese und der alleinigen Kommanditistin (bis 30.06.2011) hierüber in Kenntnis setzen.

Die Liquidation wurde zum 30.06.2011 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 19.03.2012.

EKIAM Management S. á r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Geschäftsführer

Référence de publication: 2012092100/21.

(120128415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



## Eclipp L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 146.928.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECLIPP L

Référence de publication: 2012092457/12.

(120128718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

## EKIAM S. à r. l. & Cie. W.R. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.745.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vorn 13.12.2010 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. W.R. Erste S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 13.12.2010 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von dem alleinigen Kommanditisten beauftragt, die Gesellschaft zum 30.06.2011 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S. á r. l., 16, rue de l'Eglise, 6720 Grevenmacher, zur Verfügung der Finanzverwaltung. Bei einer etwaigen Sitzverlegung wird EKIAM diese und dem alleinigen Kommanditisten (bis 30.06.2011) hierüber in Kenntnis setzen.

Die Liquidation wurde zum 30.06.2011 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 19.03.2012.

EKIAM Management S. á r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Geschäftsführer

Référence de publication: 2012092101/21.

(120128413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# EKIAM S. à r. l. & Cie. W.R. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.748.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 13.12.2010 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. W.R. Zweite S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 13.12.2010 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von dem alleinigen Kommanditisten beauftragt, die Gesellschaft zum 30.06.2011 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, 6720 Grevenmacher, zur Verfügung der Finanzverwaltung. Bei einer etwaigen Sitzverlegung wird EKIAM diese und dem alleinigen Kommanditisten (bis 30.06.2011) hierüber in Kenntnis setzen.

Die Liquidation wurde zum 30.06.2011 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 19.03.2012.

EKIAM Management S. á r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Geschäftsführer

Référence de publication: 2012092102/21.

(120128405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



# Elemonta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 32, route de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 107.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012. Pour compte de ELEMONTA S.A. Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012092460/12.

(120129177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

## Biginvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 153.042.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 juin 2012

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. d'accepter la démission de la société SV SERVICES Sàrl de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
- 2. de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société ACCOUNTIS S.A, ayant son siège son social au 4, Rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Clemency, le 24 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012093145/18.

(120129697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

# Stanwahr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.354.

## **EXTRAIT**

En date du 17 juillet 2012, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat Mademoiselle Audrey Bacrot née le 16 juin 1985 à Levallois-Perret (France), professionnellement résidante au 27, rue Marbeuf, 75008, Paris (France) en tant que membre du conseil de gérance jusqu'à la prochaine résolution de l'associé unique de la Société décidant en 2013 du renouvellement des mandats des membres du conseil de gérance.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société se compose depuis le 17 juillet 2012 comme suit:

Pascal Demichel

Jean-Marc Servais

William de Prémorel-Higgons

Audrey Bacrot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012092119/22.

(120128595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



## Euroassociates S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.478.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme EU-ROASSOCIATES S.A., dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 20 décembre 2001.

Pour extrait conforme 2 avenue du X septembre L-2550 Luxembourg Maître Karima HAMMOUCHE Le liquidateur

Référence de publication: 2012092104/16.

(120128532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

## Georadar International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.191.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme GEO-RADAR INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a été dénoncé en date du 24 septembre 1997.

Pour extrait conforme 2 avenue du X septembre L-2550 Luxembourg Maître Karima HAMMOUCHE Le liquidateur

Le ilquidateur

Référence de publication: 2012092106/16.

(120128534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

# Proteger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.900,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.211.

### **EXTRAIT**

En date du 23 juillet 2012,

- (i) le mandat de M. Pierre-Alexandre RICHON comme gérant de la Société a pris fin
- (ii) M. Marc LAMBERTY, né le 10 octobre 1970 à Wittlich (Allemagne) résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat, pour Une durée illimitée.

Le conseil de gérance est désorn1ais composé comme suit:

- Mme Danielle Arendt-Michels, Gérant
- M. Marc Lamberty, Gérant
- M. Yalin Karadogan, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012092113/21.

(120128279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.



## Proteger Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 169.210.

#### **FXTRAIT**

En date du 23 juillet 2012,

- (i) le mandat de M. Pierre-Alexandre RIO ION comme gérant de la Société a pris fin
- (ii) M. Marc LAMBERTY, né le 10 octobre 1970 à Wittlich (Allemagne) résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mme Danielle Arendt-Michels, Gérant
- M. Marc Lamberty, Gérant
- M. Yalin Karadogan, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012092114/21.

(120128271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

### H.R. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 66.631.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2012 à 14.00 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société The Clover, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof au poste de Commissaire aux comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012093429/20.

(120129398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

# Harlequino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.538.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/07/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012093435/12.

(120130264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck